

RÈGLEMENTS TECHNIQUES - NATATION (HOMMES ET FEMMES)

A. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Les nageuses et nageurs qualifiés selon les standards exigés pour le championnat sont considérés membres de l'effectif du championnat.

B. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

C. PARTICIPANTS

C.1 ÉQUIPES

C.2 IDENTIFICATION

C.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

Pour être admissible au championnat de Sport interuniversitaire canadien, tout concurrent doit avoir réalisé les temps de qualification exigés au cours d'une épreuve individuelle. Il n'est pas nécessaire de participer au championnat de la conférence sportive pour être admissible, à moins que celle-ci l'exige.

Chaque concurrent doit se qualifier à titre de représentant officiel de son institution.

C.3.1 ESSAIS CHRONOMÉTRÉES

Les essais chronométrés ne peuvent pas être acceptés comme moyen de rencontrer les temps de qualification pour le championnat canadien.

C.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

Chaque athlète peut s'inscrire à l'avance à un maximum de six épreuves individuelles.

Remarque : Le nageur doit s'être qualifié pour au moins une des épreuves auxquelles il s'est inscrit. Il n'est cependant pas obligatoire qu'il participe à cette épreuve.

Chaque athlète ne peut participer à plus de quatre épreuves individuelles.

Si on inclut les relais, l'athlète peut participer à un total de sept épreuves au cours du championnat.

C.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Pour établir les classements individuels, les institutions doivent transmettre les résultats **au système de classement désigné.**

C.6 INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Chaque institution a le droit d'inscrire un maximum de 18 nageurs et 18 nageuses dans son équipe.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de nageurs qu'une université peut inscrire à une épreuve du championnat.

Chaque institution n'a le droit d'inscrire qu'une seule équipe de relais dans chaque épreuve de relais.

Les noms des nageurs qui composent une équipe de relais doivent être annoncés 30 minutes avant que l'équipe dispute l'épreuve.

C.6.1 INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES FINALES CHRONOMÉTRÉES

- a) Les inscriptions des équipes de relais doivent être présentées avec un temps qui a été affiché **au système de classement désigné**. Les équipes peuvent s'inscrire avec un autre temps si celui-ci peut être justifié auprès de la direction des épreuves avant la réunion technique.
- b) Une preuve des temps doit être déposée pour toutes les épreuves finales chronométrées. Les temps des épreuves de relais doivent avoir été publiés (**à compter du 1^{er} octobre**) sur le **système de classement désigné** à moins que l'on présente des meilleurs temps lors de la réunion technique qui précède le championnat. S'il y a contestation, les procédures relatives à la présentation d'une preuve de temps doivent se faire selon la méthode mise de l'avant par SNC. Les temps enregistrés sur SportingCanada sont acceptables. Les temps enregistrés dans les épreuves de relais appartiennent à l'institution. Les temps cumulatifs doivent inclure les temps de l'athlète ou des athlètes inscrits et présents à la compétition et doivent avoir été réalisés au cours de la période de qualification. Les temps qui ne peuvent pas être prouvés ne sont pas enregistrés comme temps chronométrés.

Tous les temps sont enregistrés en fonction des distances spécifiques de chaque épreuve.

C.6.2 QUALIFICATION POUR LES RELAIS

- a) Une université peut participer aux relais, si elle compte au moins quatre nageurs du même sexe qui se sont qualifiés en vertu des exigences décrites à C.3.
- b) Une université peut participer aux épreuves de relais si elle compte trois nageurs (de même sexe) qui ont rencontré les exigences de qualifications des épreuves individuelles. L'université peut alors ajouter un nageur (de même sexe) à son équipe du championnat (et non un nageur par équipe de relais) qui peut participer uniquement aux épreuves de relais. L'addition de ce nageur est libre et au frais de l'université. Ce nageur ne participe pas aux subventions de la cagnotte commune sur les frais de déplacements. Le nom de ce nageur doit être annoncé lors de la réunion technique avant le début de la rencontre.

- c) Une université peut participer aux relais si son temps de relais a été affiché sur le site Web de SportingCanada et que celui-ci est égal ou meilleur que le temps de qualification exigé par SIC pour les relais.

Remarque : Cette équipe de relais peut être composée de nageurs qui n'ont pas réalisé individuellement les temps de qualification de SIC. Ces nageurs ne peuvent pas participer aux autres épreuves individuelles et ses frais doivent être assumés totalement par son université. De plus, ces nageurs ne peuvent bénéficier des subventions de la cagnotte commune de remboursement des frais de déplacement.

C.6.3 CHAMPIONNATS DES CONFÉRENCES

Chaque conférence sportive détermine la date, le lieu et le format qui lui conviennent le mieux pour la tenue de son championnat de conférence sportive. On doit en informer le secrétariat de Sport interuniversitaire canadien au plus tard le 1^{er} septembre.

C.6.4 RENCONTRES DOUBLES ET COMPÉTITIONS DE SNC

Une rencontre double est une compétition opposant :

- i) au moins deux institutions membres de Sport interuniversitaire canadien;
- ii) une institution membre de Sport interuniversitaire canadien et un club affilié à SNC;
- iii) une institution membre de Sport interuniversitaire canadien et au moins une université américaine. Cette compétition doit rencontrer les exigences suivantes :
 - elle a été annoncée d'avance,
 - elle est dirigée par des officiels qualifiés,
 - c'est le seul moyen pour réussir des temps de qualification (c.-à. d. pas d'essais chronométrés), et
 - les résultats sont envoyés au secrétaire pour le classement.

C.6.5 ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Les temps réalisés lors d'essais chronométrés ne peuvent pas servir de temps de qualification pour participer au championnat.

C.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Le classement **SNC-SIC** des équipes s'établit et est diffusé par Mike Blondal en tenant compte des seize meilleurs résultats et en utilisant le même système de pointage employé lors des championnats canadiens. (D10.1)

D. COMPÉTITION

D.1 ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS

Le championnat est disputé sur trois jours, du jeudi au samedi.

D.3 FORMULE ET FORMAT

D.4 PROCÉDURES ET PROTÈTS

D.4.1 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent parvenir au directeur de la rencontre (institution hôte) avant midi, heure du pacifique, le lundi avant le début du championnat de Sport interuniversitaire canadien.

D.4.2 TABLEAU DE PARTICIPATION

L'année d'admissibilité en cours de chacun des nageurs doit être inscrite sur le tableau de participation et elle doit ensuite être reportée sur les fiches d'inscription de la rencontre, des épreuves préliminaires et des épreuves finales.

D.4.3 CHANGEMENTS APPORTÉS AUX INSCRIPTIONS

Tout changement aux inscriptions est autorisé après la date limite d'inscription et ce, jusqu'au début de la réunion technique du championnat de SIC, à condition que des frais d'administration de 50 \$ par changement soient versés au comité organisateur hôte et que la nouvelle inscription soit présentée à la réunion technique du championnat de SIC (par exemple : le retrait de l'athlète "A" de l'épreuve du 50 m nage libre pour l'inscrire au 100 m nage libre ne constitue qu'un seul changement.)

D.4.4 PROCÉDURES DE DÉSISTEMENT

Pour retirer des athlètes inscrits à des épreuves "supplémentaires", les cartes de désistement pour les épreuves de la journée doivent être déposées dans une boîte à cette fin, avant l'heure limite de désistement, le soir précédant chaque journée de compétition selon l'horaire suivant :

- pour les épreuves 1 à 12 : au terme de la réunion technique du championnat de SIC
- pour les épreuves 13 à 24 : 30 minutes après les finales de la première journée de compétition ;
- pour les épreuves 25 à 32 : 30 minutes après les finales de la deuxième journée de compétition ;

Tout désistement de la finale doit être effectué 30 minutes après les épreuves éliminatoires.

REMARQUE : Les désistements de dernière minute sont interprétés selon le règlement de SNC.

D.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

D.5.1 HORAIRE

Première, deuxième et troisième journée : les éliminatoires commencent à 10 h et les finales à **18 h**.

D.5.2 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ET PRÉSENTATION DES MÉDAILLES

Première journée : Éliminatoires

- #1 200 m nage libre - femmes
 #2 200 m nage libre - hommes
 #3 50 m dos - femmes
 #4 50 m dos - hommes
- #5 100 m brasse - femmes
 #6 100 m brasse - hommes
 #7 100 m papillon - femmes
 #8 100 m papillon - hommes
- #9 400 m quatre nages - femmes
 #10 400 m quatre nages - hommes

Pause de 10 minutes

- #11 Relais 4 X 100 m libre - femmes
Sauf les 2 manches les plus rapides
- #12 Relais 4 X 100 m libre - hommes
Sauf les 2 manches les plus rapides

Finales

- #1 200 m nage libre - femmes
 #2 200 m nage libre - hommes
 #3 50 m dos - femmes
 #4 50 m dos - hommes
- Médailles : épreuves # 1, 2, 3, 4*
- #5 100 m brasse - femmes
 #6 100 m brasse - hommes
 #7 100 m papillon - femmes
 #8 100 m papillon - hommes
- Médailles : épreuves # 5,6,7,8*
- #9 400 m quatre nages - femmes
 #10 400 m quatre nages - hommes
- Médailles : épreuves # 9 et 10*
- #11 Relais 4 X 100 m libre femmes
Les 2 manches les plus rapides
- #12 Relais 4 X 100 m libre homme
Les 2 manches les plus rapides
Médailles : épreuves #11 et 12

Deuxième journée: Éliminatoires

- #13 100 m dos - femmes
 #14 100 m dos - hommes
 #15 50 m papillon - femmes
 #16 50 m papillon - hommes
- #17 400 m libre - femmes
 #18 400 m libre - hommes
 #19 200 m brasse - femmes
 #20 200 m brasse - hommes
- #21 50 m libre - femmes
 #22 50 m libre - hommes
 #23 200 m papillon - femmes
 #24 200 m papillon - hommes

Pause de 10 minutes

- #25 Relais 4 X 200 m libre - femme
Sauf les 2 manches les plus rapides
- #26 Relais 4 X 200 m libre - hommes
Sauf les 2 manches les plus rapides

Finales

- #13 100 m dos - femmes
 #14 100 m dos - hommes
 #15 50 m papillon - femmes
 #16 50 m papillon - hommes
- Médailles : épreuves # 13,14,15,16*
- #17 400 m libre - femmes
 #18 400 m libre - hommes
 #19 200 m brasse - femmes
 #20 200 m brasse - hommes
- Médailles : épreuves # 17,18,19,20*
- #21 50 m libre - femmes
 #22 50 m libre - hommes
 #23 200 m papillon - femmes
 #24 200 m papillon - hommes
- Médailles : épreuves # 21,22,23,24*
- #25 Relais 4 X 200 m libre femmes
Les 2 manches les plus rapides
- #26 Relais 4 X 200 m libre homme
Les 2 manches les plus rapides
Médailles : épreuves # 25 et 26

Troisième journée :

#28 50 m brasse - femmes
 #29 50 m brasse - hommes
 #30 200 m dos - femmes
 #31 200 m dos - hommes
 #32 100 m libre - femmes
 #33 100 m libre - hommes
 #34 200 m quatre nages - femmes
 #35 200 m quatre nages - hommes
Pause de 10 minutes
 #37 Relais 4 X 100 m 4 nages - F
 #38 Relais 4 X 100 m 4 nages - H
Sauf les 2 manches les plus rapides
Pause de 10 minutes
 #27 800 m libre - femmes*

#27 800 m libre - femmes
(manche la plus rapide)
 #28 50 m brasse - femmes
 #29 50 m brasse - hommes
Médailles : épreuves # 27, 28, 29
 #30 200 m dos - femmes
 #31 200 m dos - hommes
 #32 100 m libre - femmes
 #33 100 m libre - hommes
Médailles : épreuves # 30, 31, 32, 33
Présentation de la Coupe du sprinter
 #34 200 m quatre nages - femmes
 #35 200 m quatre nages - hommes
 #36 1500 m libre - H
(manche la plus rapide)
Médailles : épreuves # 34, 35, 36
 #37 Relais 4 X 100 m 4 nages - F

#38 Relais 4 X 100 m 4 nages - H
Cérémonies :

Défilé des gradués

Nageuse recrue de l'année

Nageuse par excellence de l'année

Entraîneur de l'équipe féminine de l'année

Nageur recrue de l'année

Nageur par excellence de l'année

Entraîneur de l'équipe masculine de l'année

Médailles : épreuves # 37 et 38

Équipe championne féminine

Équipe championne masculine

Pause de 15 minutes

Les épreuves du 800 m libre, du 1500 m libre, du relais 400 m libre, du relais 800 m libre et du relais 400 m quatre nages sont disputées comme des finales chronométrées.

Les épreuves du 800 m libre et du 1500 m libre sont disputées de la plus rapide à la plus lente, en alternant les compétitions masculines et féminines, comme dernières épreuves des manches éliminatoires du troisième jour, à l'exception des manches les plus rapides qui sont disputées en soirée.

La finale de consolation précède la finale de championnat dans chaque épreuve.

D.6 HORAIRE DES RENCONTRES

D.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

Les organisateurs doivent prévoir des périodes pour l'entraînement les deux jours avant la compétition de 16 h à 19 h et la journée précédente de 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h. Il est souhaitable d'avoir deux bassins de 25 mètres.

La période d'échauffement commence deux heures avant le début des épreuves (incluant la période de dix minutes prévue pour l'évacuation du bassin) et le bassin de compétition doit être libéré dix minutes avant la première épreuve. Le bassin de compétition doit être disponible pour l'échauffement entre 8 h et 9 h 50 et entre 15 h et 17 h 50. Le bassin d'entraînement doit être disponible entre 8 h et 13 h et entre 15 h et 19 h 30.

D.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT

D.9 BRIS D'ÉGALITÉ

D.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

D.10.1 POINTAGE

a) Épreuves individuelles :

Des points sont attribués aux seize premières places, soit : 20, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11 (finale de championnat) ; ainsi que 9, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 (finale de consolation).

b) Épreuves de relais :

Les points attribués sont : 40, 34, 32, 30, 28, 26, 24, 22 (finale de championnat) ; et 18, 14, 12, 10, 8, 6, 4 et 2 (finale de consolation).

D.10.2 STANDARDS

Les temps de qualification sont déterminés en prenant les temps moyens réalisés au cours des cinq dernières années par la 16^e place au classement dans chaque épreuve (lors des éliminatoires du championnat de Sport interuniversitaire canadien). Un concurrent doit réussir ou dépasser les temps de qualification établis pendant la saison de compétition décrite en D.10.2 b)

Les temps de qualification pour les épreuves de relais sont déterminés par le temps moyen de la 8^{ième} place au cours des cinq dernières années du championnat de Sport interuniversitaire canadien.

Les temps de qualification déposés par le comité technique de l'Association des entraîneurs et approuvés par la commission des sports de Sport interuniversitaire canadien, sont diffusés annuellement, avant le 1^{er} octobre, à tous les entraîneurs et directeurs des services des sports.

a) Normes - Conversion

Le calcul des normes de compétition, pour toutes les épreuves des deux sexes, se fait en fonction d'un facteur de conversion de +3 % de BCM à BLM, et de - 3 % du BLM à BCM. La conversion de BCM à BCV est

fixée à 11,5 %. **Remarque : SNC va introduire la conversion en verges dans le système de classement.**

- b) Temps de qualification individuels
Les temps de qualification doivent être réalisés lors de compétitions reconnues pendant la saison interuniversitaire en cours, entre le 1er octobre et la date la plus éloignée des deux dates suivantes : le championnat de la conférence sportive ou le lundi précédant le début du championnat de Sport interuniversitaire canadien.

D.11 RECORDS ET STATISTIQUES

D.11.1 CHAMPIONNATS DES CONFÉRENCES SPORTIVES

D.11.2 RECORDS

- a) Règles
Un record qui fait l'objet d'une demande d'homologation doit avoir été réalisé pendant une course inscrite au programme du championnat. Le record d'un nageur est homologué s'il a été réalisé à l'occasion de la première étape d'une épreuve de relais inscrite au programme du championnat. Des chronomètres sont désignés pour chronométrer les premières étapes de ces épreuves et pour consigner avec précision les temps ainsi réalisés sur la fiche fournie à cette fin.
- b) Publication
Les records sont inscrits automatiquement et font partie intégrante des modalités de comptabilisation des performances réalisées pendant le championnat. Il incombe au secrétaire technique de Sport interuniversitaire canadien de publier, en annexe des règlements techniques, une liste à jour des records.
- c) Liste à jour des records
Elle doit être publiée dans l'Almanach de SIC et dans le programme du Championnat.

E. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

- E.1 BALLONS / BALLEES
- E.2 VIDÉOCASSETTES
 - E.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE
 - E.2.2 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE
- E.3 UNIFORMES
- E.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES
- E.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE
- E.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE
- E.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS
- E.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS

- E.9 EXIGENCES EN INSTALLATION

Toutes les épreuves doivent se dérouler dans un bassin de compétition à huit couloirs. Des aires d'échauffement doivent être accessibles pendant toute la durée du championnat.

En janvier, le comité organisateur hôte transmet les tableaux d'inscription à toutes les institutions membres de Sport interuniversitaire canadien (1^{ier} bulletin d'information de Sport interuniversitaire canadien).

Fiches d'inscription globales (*Psyche sheets*)

Elles doivent être affichées sur le site Web de l'université qui accueille le championnat et elles doivent être transmises aux universités participantes par courriel au plus tard le mardi qui précède le championnat.

Fiches d'inscription aux épreuves finales chronométrées

Ces fiches doivent être affichées 30 minutes après l'heure limite fixée pour les désistements.

L'université hôte doit assurer les officiels pour la rencontre.

F. RÈGLEMENTS

Le championnat de natation de Sport interuniversitaire canadien est régi par les règles de Sport interuniversitaire canadien, conformément aux présentes dispositions. Cependant, le déroulement général du championnat se réalise dans l'esprit de l'édition la plus récente du manuel de Swim Natation Canada (SNC). Toute exception est indiquée dans le règlement.

Les finales chronométrées auxquelles participent i) 9 ou 10, ii) 17 ou 18 participants sont disputées en manches complètes. Les nageurs ou équipes excédentaires sont regroupés dans une autre manche.

ADHÉSION À NATATION CANADA

Toutes les institutions membres de Sport interuniversitaire canadien doivent payer leur cotisation d'adhésion à Natation Canada pour obtenir la sanction de Natation Canada pour toutes les rencontres universitaires.

G. RÉUNIONS

G.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique à laquelle doivent assister tous les entraîneurs participants a lieu le soir précédant le début du championnat de 13 h à 13 h 45.

Lors de cette réunion technique, les entraîneurs peuvent :

- Contester et faire la preuve des inscriptions
- Annoncer les désistements pour les épreuves de la première journée du championnat.

G.2 RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

La réunion de l'Association des entraîneurs de natation de Sport interuniversitaire canadien se tient de 13 h 45 à 15 h 45 la veille du début du championnat. Le président de

l'Association des entraîneurs doit prendre les dispositions nécessaires avec le comité organisateur.

- G.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS
- G.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

Si on organise une rencontre de presse, celle-ci doit se tenir entre 12 h et 13 h le mercredi de la semaine du championnat.

H. OFFICIELS

- H.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS
- H.2 AFFECTATIONS
- H.3 NEUTRALITÉ
- H.4 QUALIFICATIONS
- H.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS
- H.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE
- H.7 HONORAIRES
- H.8 OFFICIELS SUBSTITUTS
- H.9 PROCESSUS DE SÉLECTION
- H.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS

I. PRIX et TROPHÉES

Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.

- I.1 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT (TROPHÉE NELSON C. HART)

Remis aux équipes championnes (hommes et femmes)

- I.2 MÉDAILLES

- a) Médailles d'or remises à l'équipe championne (18 au total).
- b) Médailles remises aux gagnants des trois premières places dans chaque épreuve individuelle.

- I.3 ÉTOILES CANADIENNES

- a) Les médaillés d'or de chaque épreuve, incluant les relais, sont nommés sur la première équipe d'étoiles.
- b) Les médaillés d'argent de chaque épreuve, incluant les relais, sont nommés sur la deuxième équipe d'étoiles
Remarque : Les remplaçants ayant participé sont eux aussi admissibles à être nommés sur les équipes d'étoiles.

- I.4 NAGEUR ET NAGEUSE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

- a) Choisis par le comité technique des hommes et des femmes.
- b) Le titre est attribué en considérant uniquement les résultats obtenus lors du championnat de Sport interuniversitaire canadien.

- c) Critères de sélection : i) médaille d'or dans une épreuve, ii) le nageur et la nageuse qui ont obtenu le plus grand nombre de points lors de leurs deux meilleures performances. Le tout mesuré selon la grille de performance de SNC.

I.5 RECRUES DE L'ANNÉE

- a) Choies par les comités techniques (hommes et femmes)
b) En tenant compte uniquement des performances réalisées lors du championnat canadien.
c) Critères de sélection :
- Première année d'admissibilité à SIC
 - 21 ans et moins au 1^{ier} septembre de l'année universitaire en cours
 - Le nageur et la nageuse ayant accumulé le plus grand nombre de points, selon la grille de performance de SNC, dans deux épreuves.

I.6 ENTRAÎNEURS DE L'ANNÉE

Chaque université qui compte au moins un nageur participant au championnat a droit à un vote. Les bulletins de vote sont transmis en soirée, la troisième journée du championnat. Les bulletins remplis doivent être remis au plus tard au terme de l'épreuve du 1500 m libre pour hommes. On doit inscrire l'information suivante sur chaque bulletin de vote :

- i) Deux colonnes : équipe masculine et équipe féminine – Entraîneurs de l'année.
- ii) La liste de toutes les équipes, incluant le nom de l'entraîneur, présentée en ordre alphabétique.
- iii) Le classement et le nombre de points des équipes au terme de la deuxième journée du championnat de l'année en cours.
- iv) Le classement et le nombre de points des équipes lors du championnat de l'année précédente.
- v) Les trois meilleures performances chez les femmes et chez les hommes au cours des deux premières journées du championnat en cours doivent aussi être précisées sur le bulletin de vote.

I.7 ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANTE ATHLÈTE ENGAGÉ DANS SON MILIEU

I.8 NAGEUR ET NAGEUSE PAR EXCELLENCE DU CHAMPIONNAT (COUPE SPRINTER)

Titres octroyés aux nageurs masculin et féminin qui ont gagné le 50 m et 100 m nage libre. Le prix n'est pas remis si le nageur (homme et femme) ne gagne pas les deux épreuves de 50 m et 100 m.

I.9 ÉQUIPES D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

I.10 PRIX DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

I.11 AUTRES PRIX

I.12 ACTIVITÉS SPÉCIALES

J. COMITÉ

J.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de Sport interuniversitaire canadien tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- i) Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- ii) Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
- iii) Le délégué technique;
- iv) Le président de l'Association des entraîneurs, ou son suppléant.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

3.2 Procédures à suivre lors d'inconduites

3.2.1 Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

- a) Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
- b) Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
- c) Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
- d) Résumer l'information dans un rapport écrit.

- 3.2.2 La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

J.2 JURY D'APPEL

J.2.1 JURY D'APPEL DE NATATION

L'interprétation des décisions est régie par le règlement de SNC sur les protêts et sur le rôle du jury d'appel de natation. C'est le directeur de la compétition qui est responsable du jury d'appel (voir la section E.9)

J.2.2 JURY D'APPEL DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN

Si la décision prise par le Jury d'appel de natation ne satisfait pas un entraîneur, il peut, conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessous, en appeler auprès du jury d'appel de Sport interuniversitaire canadien. Pour interjeter appel, l'entraîneur fait une réclamation par écrit au jury d'appel de Sport interuniversitaire canadien, laquelle doit être accompagnée des frais de réclamation de 50 dollars, qui ne sont remboursables que si la réclamation est jugée valable, sinon l'hôte conserve cette somme.

Le jury d'appel de Sport interuniversitaire canadien est formé à la réunion technique des entraîneurs avant le début du championnat. Il a l'autorité d'agir dans toute situation non couverte par les règles et le règlement. Le jury d'appel est composé : du responsable du championnat, du juge en chef, du délégué de Sport interuniversitaire canadien et de deux entraîneurs (on nomme trois entraîneurs lors de la réunion au cas où un de ceux-ci se retrouve en situation de conflit d'intérêts.)

J.3 DÉLÉGUÉS

K. ANNEXES

ANNEXE I
Temps de qualifications 2008-2009
Épreuves

BCV	BLM	BCM		BCV	BLM	BCM
24.38	28.04	27.18	50 Libre	23.95	24.67	21.48
52.60	1:00.41	58.65	100 Libre	52.19	53.76	46.81
1:53.52	2:10.37	2:06.57	200 Libre	1:54.01	1:57.43	1:42.25
4:01.21	4:37.02	4:28.95	400 Libre	4:05.06	4:12.41	3:39.78
8:18.92	9:32.99	9:16.30	800 Libre			
			1500 Libre	16:32.28	17:02.05	
			1650 v. Libre			16:38.07
27.91	32.05	31.12	50 Dos	27.37	28.19	24.55
59.40	1:08.22	1:06.23	100 Dos	0:58.50	1:00.26	0:52.47
2:07.87	2:26.85	2:22.57	200 Dos	2:08.44	2:12.29	1:55.19
31.17	35.79	34.75	50 Brasse	30.41	31.32	27.27
1:07.06	1:17.01	1:14.77	100 Brasse	1:05.72	1:07.69	0:58.94
2:25.52	2:47.13	2:42.26	200 Brasse	2:24.75	2:29.09	2:09.82
26.27	30.17	29.29	50 Papillon	26.06	26.84	23.37
0:58.10	1:06.72	1:04.78	100 Papillon	0:57.34	0:59.06	0:51.43
2:09.27	2:28.46	2:24.14	200 Papillon	2:08.07	2:11.91	1:54.86
2:10.15	2:29.47	2:25.12	200 4-nages	2:09.89	2:13.79	1:56.49
4:36.26	5:17.27	5:08.03	400 4-nages	4:35.99	4:44.27	4:07.52
3:31.87	4:03.32	3:56.23	400 relais libre	3:30.70	3:37.02	3:08.97
7:41.95	8:50.52	8:35.07	800 relais libre	7:46.29	8:00.28	6:58.02
3:55.08	4:29.97	4:22.11	400 relais 4-nages	3:52.85	3:59.84	3:28.83

